

Rapport sans suite ?

✘ Depuis l'été 2012, les animateurs occasionnels œuvrent dans les séjours de vacances sous l'égide d'un contrat d'engagement éducatif (CEE) replâtré, peu adapté et difficilement mis en place laissant craindre une nouvelle fragilité juridique préjudiciable aux colonies de vacances. Le rapport d'information/parlementaire rendu en juillet dernier réaffirme la nécessité de créer un statut du volontariat de l'animation, dans les 21 propositions qu'il formule.

Le 10 juillet 2013, le député Michel Ménard a remis aux membres de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale le rapport d'information sur l'accessibilité des jeunes aux séjours collectifs et de loisirs. Comme le député le rappelle devant la commission en présentant ce rapport, celui-ci s'inscrit dans la continuité des initiatives parlementaires restées sans suite de la précédente mandature tendant à faciliter l'accès des mineurs aux vacances et aux loisirs par l'instauration d'un volontariat de l'animation. « La mission d'information avait donc pour objectif initial de préciser les conditions dans lesquelles pourrait être mis en place ce volontariat. Notre champ d'investigation a été d'emblée élargi afin de dresser un état des lieux des accueils collectifs de mineurs avec hébergement. » Et, c'est en effet une analyse en profondeur, fine et fouillée du secteur des colos et de ses problématiques qui nous est proposée. Afin de produire cette analyse, la mission d'information s'est appuyée sur une littérature abondante mais souvent éparse qu'elle a pris soin de rassembler et d'éclairer par l'audition d'une soixantaine d'acteurs entre janvier et juin 2013. La baisse de fréquentation des colos que le rapport fait remonter à 1995 est l'occasion d'étudier les ressorts profonds des colos, leur impact éducatif, leur fréquentation, les publics et les acteurs mais aussi les évolutions liées à l'apparition des accueils de proximité, au changement de regard des familles sur les colos, à la segmentation des séjours selon l'âge et l'origine sociale d'un secteur devenu marché. C'est d'ailleurs le facteur économique que le rapport interroge prioritairement pour expliquer la situation actuelle. « Des séjours devenus trop chers » dit-il, notamment pour les classes moyennes et populaires qui échappent aux aides dont les seuils d'accès en matière de revenus sont particulièrement bas sous le coup de politiques publiques réorientées pour l'essentiel vers l'aide aux accueils de loisirs. (

Le rapport examine également les causes sociologiques (lien entre les familles et les colos), les causes réglementaires et bien évidemment les conditions d'engagement (CEE) des animateurs et directeurs occasionnels qui encadrent cette activité.

21 PROPOSITIONS

Les propositions formulées proposent une politique globale et cohérente portée par l'ambition de promouvoir l'accès du plus grand nombre d'enfants aux séjours collectifs de vacances en prenant soin d'assurer la mixité sociale. Les mesures proposées précisent le rôle de l'État, invité à jouer un rôle de régulateur, de soutien d'un secteur qui serait animé exclusivement par des associations d'Éducation populaire en faveur de séjours éducatifs.

Une autre série de propositions met en lumière l'importance de préserver un patrimoine bâti permettant l'hébergement collectif. Enfin le rapport conclue sur ce qui était son point de départ, l'instauration « d'un volontariat de l'animation, régi par une charte de l'encadrement occasionnel, auprès d'organismes sans but lucratif, des accueils collectifs de mineurs avec hébergement et des séjours de vacances adaptées pour les personnes handicapées. Ce volontariat s'inscrirait dans le cadre du projet éducatif de l'organisme et s'exercerait tout au long de la vie pendant une durée annuelle limitée et fractionnable. Il donnerait lieu à une formation, une indemnisation et une protection sociale du volontaire. »

ET MAINTENANT ?

Si, de notre point de vue, il faut saluer le travail et les propositions effectuées, nous restons interrogatifs sur les possibilités réelles de voir ces propositions se concrétiser. Le contexte social, économique et politique semble peu propice et qui plus est, l'actualité du secteur de l'animation, notamment sur le terrain du périscolaire à l'occasion de la réforme des rythmes éducatifs donne des signaux contraires à la création d'un statut du volontariat. C'est à nouveau le Bafa et le Bafd, diplômes non professionnels et occasionnels qui sont mis en avant pour encadrer les temps périscolaires quand en toute logique pour des fonctions permanentes comme l'encadrement quotidien du périscolaire, il faut envisager a minima un certificat de qualification professionnelle ou un diplôme d'animateur professionnel. On continue donc de renforcer l'employabilité du Bafa dont la philosophie et l'histoire relèvent d'une toute autre logique, comme le rappelle le cadre réglementaire : Le Bafa et le Bafd sont destinés à permettre d'encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs, dans le cadre d'un engagement social et citoyen et d'une mission éducative. C'est pourquoi, il faut œuvrer à l'émergence d'un volontariat de l'animation tel que le propose le rapport parlementaire, un statut qui permette une nécessaire élucidation des rôles respectifs de l'animation professionnelle et volontaire.

Laurent Michel

Texte paru dans la revue des [Cahiers de l'Animation N° 85](#).